

L'ÉOLIEN EN CORRÈZE

Lettre ouverte aux candidats députés

Monsieur, Madame,

Votre candidature témoigne de l'intérêt que vous portez à défendre, comme député, les intérêts de la Corrèze. C'est la raison pour laquelle notre collectif associatif vous demande de relayer les inquiétudes partagées par un grand nombre d'habitants devant la multiplication des projets éoliens industriels. Lorsqu'en 2021, le ministère de l'Écologie a demandé aux préfets de département de réunir les acteurs locaux pour élaborer un schéma des énergies renouvelables, nous nous sommes déclarés favorables à cette consultation et avons souhaité y participer. Ce, d'autant que venait d'être voté à l'unanimité par le conseil départemental de la Corrèze une demande de **moratoire sur la mise en œuvre des projets éoliens**. Nous pensons, comme beaucoup d'autres acteurs, que cette démarche permettrait de s'accorder à la fois sur un diagnostic et sur des indicateurs objectifs relatifs à l'implantation ou non d'éoliennes sur notre territoire. La préfecture de la Corrèze, après une première réunion plénière d'un « pôle départemental des énergies renouvelables » en septembre 2021, a programmé la suite de cette concertation, pour ce qui concerne l'éolien, le 28 juin 2022.

À la veille des élections législatives qui donneront un autre gouvernement à notre pays, dans un contexte où le débat sur les énergies fossiles ou renouvelables fait la une quasi quotidienne de l'information, nous souhaitons exprimer aux futurs élus à l'Assemblée nationale, quels sont les indicateurs les plus appropriés pour notre département. Notamment et sans que cela soit exhaustif :

— **Vent** : Avons-nous, oui ou non, assez de vent sur nos collines et nos plateaux pour produire une énergie électrique concourant à la satisfaction des besoins des citoyens de ce département et du pays ? Et comment le mesure-t-on ? Et où ?

— **Eau** : Les études d'impacts sont basées sur des cartes fractionnées. Il convient que des hydrologues puissent présenter des schémas d'ensemble, où chacun doit pouvoir observer les interactions entre les différents flux hydrographiques pour l'eau potable, l'agriculture, la biodiversité, l'économie. Car nous savons que des obstacles successifs, installés à plusieurs kilomètres de distances, produiront inexorablement une modification profonde de la circulation des eaux souterraines et de surface. **N'oublions pas que, grâce à ses barrages, la Corrèze produit déjà plus d'électricité (renouvelable) qu'elle n'en consomme.**

— **Forêt** : Au même titre que pour l'eau, il faut pouvoir observer et envisager les impacts des différents projets sur la ressource globale. Avant que, entre coupes rases, champs de panneaux solaires, routes communales transformées en autoroutes par les chantiers, emprises aux sols, la majeure partie de notre territoire soit irrémédiablement transformée sans retour possible.

— **Biodiversité** : Nous savons de plus en plus précisément le rôle incontournable que les éléments qui la composent jouent dans l'atténuation du réchauffement climatique,



pour l'agriculture, pour la reproduction, bref pour le maintien du vivant. S'il y a risque, il doit y avoir interdiction. Nous ne pouvons plus accepter dans ce domaine, les allégations du bénéficiaire pour nous/risque pour eux, car, pour beaucoup d'espèces, il est déjà trop tard.

— **Zones protégées** : Les réglementations se sont empilées au fil des ans : ici des ZNIEFF sans cadre juridique, ici un PNR avec une charte, là des zones humides préservées, là des réserves de biodiversité, là encore des zones classées et reconnues internationalement. Les promoteurs n'hésitent ni à vouloir s'y installer ni à s'installer à leurs limites. Au-delà de l'absence de réglementations ou de réglementations muettes sur le sujet, les pouvoirs publics peuvent/doivent décider quelles zones sont inconstructibles pour le grand éolien.

— **Patrimoine bâti** : La loi des cinq cents mètres de distance

d'éloignement, ancienne, est devenue obsolète. Depuis son vote, les éoliennes se sont considérablement élevées avec des mâts de plus en plus hauts (jusqu'à deux cent quarante mètres) sans que soit adaptée la réglementation, malgré de nombreuses demandes des députés et sénateurs.

— **Intérêt général ou intérêts particuliers ?** « **Aucun industriel ne monterait un projet si celui-ci n'était pas rentable** » (sic). Et pourtant, en la matière, c'est le cas. Aucun de ces minuscules projets : trois éoliennes ici, quatre là-bas ne le sont et ne le seront d'un strict point de vue entrepreneurial. Ces projets largement subventionnés servent-ils l'intérêt général et la lutte contre le réchauffement climatique ou répondent-ils aux seuls intérêts des propriétaires fonciers et des promoteurs au détriment de la qualité de vie et des ressources citées plus haut ?

— **Concertation ? Équité ?** Que dire des accords donnés par des conseils municipaux bernés par des promesses d'études de faisabilité et de rendement financier pour la commune ? Leurs administrés ne sont pas consultés, pourtant, ils découvriront vite que la manne financière promise se partagera entre le « mille-feuille territorial ». À eux le paysage bouleversé, aux autres le bénéfice.

Mesdames et messieurs, futurs députés, vous avez le devoir de faire évoluer les choses, de garantir la consultation des élus et des citoyens, de défendre notre patrimoine commun. Sachant pouvoir compter sur votre engagement,

Membres du collectif :

Agir autrement pour la Xaintrie,
Agir pour le Midi corrézien,
Agir pour le pays d'Eygurande,
Agir pour le plateau des Étangs,
Association pour la sauvegarde de la vallée du Dognon et des gorges du Chavanon,
Association pour la sauvegarde du cadre de vie du plateau bortoïse,
Mille Vents debout pour la protection du plateau de Millevaches,
Nature et économie rurale avant les éoliennes,
Vents de Corrèze,
Vues sur les Monédières.



Collectif des associations opposées aux parcs éoliens industriels en Corrèze

E-mail :
collectifcorrezeanseolienn@gmail.com